

2025\_DC\_02



## DECISION DU PRESIDENT

### DIAGNOSTIC GENIE CIVIL DU RESERVOIR BAS SERVICE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE L'ISLE CELEE A DINARD

Le Président d'Eau du Pays de Saint-Malo (SMPEPCE), soussigné,

VU les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo en date du 15 juin 2022, reçue en Préfecture de Rennes le 23 juin 2022, définissant les délégations d'attribution accordées par le Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la consultation portant sur le diagnostic génie civil du réservoir bas service dans le cadre des travaux de réhabilitation du site de l'Isle Célée à Dinard lancée le 11 décembre 2024 par courriel en sollicitant quatre entreprises, avec une date limite de réception des offres fixée au 16 janvier 2025 – 12h,

Vu le rapport d'analyse des offres du 22 janvier 2025,

Considérant que l'entreprise SIXENSE propose l'offre économiquement la plus avantageuse,

## DECIDE

**Article 1** : D'ATTRIBUER à l'entreprise SIXENSE, le diagnostic génie civil du réservoir bas service dans le cadre des travaux de réhabilitation du site de l'Isle Célée à Dinard, pour un montant de 15 000 €HT.

Certifiée exécutoire,  
Compte tenu de la publication le

30 JAN. 2025

à Saint-Malo,  
le 30 JAN. 2025

Le Président,  
Jean-François RICHEUX.

